



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Monite
belgi



17054249

13 AVR. 2017

Greffe

Dénomination : **COLLEGE SAINT-AUGUSTIN**

Forme juridique : ASBL

Siège : Chaussée d'Ath, 1 7850 - ENGHIEU

N° d'entreprise : 409 260 123

Objet de l'acte : **NOMINATIONS-RENOUVELLEMENT DE MANDATS**

Suite à l'assemblée générale de l'association, le conseil d'administration se compose comme suit pour une durée qui expire à la dernière assemblée de l'année 2022.

- ANDRE Jean (381017-087-77), né à Frameries, le 17.10.38, rue des Postes 118 - 7090 Braine-le-Comte
- BOITQUIN Nicolas (640717-163-57), né à Mons, le 10.07.64, rue de Coquiane 74 - 7850 Petit-Enghien
- DASSELEER Luc (530212-043-45), né à Enghien, le 12.02.53, et domicilié Rue Belle 11 à 7850 Enghien
- LATTENIST Guy (590425-299-24), né à Enghien, le 25.04.59, Chaussée d'Enghien, 69 - 1430 Bierghes
- LOBET Benoît (570613-087-83), né à Leuven, le 13.06.57, Doyen, rue de la Fontaine 22 - 7850 Enghien
- PLETINCKX Benoît (581225-027-40), né à Enghien, le 25.12.58, Principal, Pavé de Soignies 65 - 7850 Marcq
- VIAENE Jean-Pierre (441202-209-60), né à Uccle, le 02.12.44, rue Emile Masset 54 - 1360 Perwez

Les directeurs des établissements scolaires qu'organise le pouvoir organisateur sont désignés comme agents délégués à la gestion journalière en l'absence de l'administrateur délégué.

M MUSETTE Eric (600726-217.21), né à Lessines, le 26.07.60, rue des Carrières, 41 à 7860 Lessines est déléguée à la gestion financière courante de l'association avec les pouvoirs afférents à sa charge.

L'assemblée donne mandat à la société civile RSM InterAudit SCRL (N° d'entreprise : 436.391.122 - siège social rue Antoine de Saint-Exupéry, 14 B 6041 Gosselies) représentée par M. Thierry LEJUSTE pour exercer la mission de commissaire réviseur.

Monsieur VIAENE est désigné comme Président et Monsieur PLETINCKX comme Administrateur-Délégué.

Les personnes pouvant représenter l'association à l'égard des tiers sont le Président ou l'Administrateur-Délégué ou à défaut 2 administrateurs.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/04/2017 - Annexes du Moniteur belge